

DEMANDE INITIALE DE CARTE D'IDENTIFICATION ULM

Dans le cadre de l'achat d'un ULM neuf ou d'une mutation de propriété

Coordonnées du titulaire

NOM et prénom ou raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :	Localité :	Pays :
Téléphone :	Mobile :	
Adresse électronique :		

Documents de référence de l'ULM

Code d'identification ULM * :	a	b	c	d	e	f	rév	
OU Code de référence du dossier technique* : <small>(pour dossiers constructeurs déposés avant sept. 1998)</small>	a	b	c	d	e	f	g	rév
* sauf lorsque la fiche d'identification pour un ULM non de série est demandée en même temps								
Appellation ou type :						N° de série de l'ULM :		
Marques d'identification : <small>à renseigner pour toute demande initiale suite à une mutation de propriété</small>						-		
Lieu d'attache :						Département :		
Activités particulières effectivement pratiquées (dépôt de MAP obligatoire) :								

Documents à joindre

✓ ULM neuf ou venant de l'étranger :	<input type="checkbox"/> Fiche d'identification DGAC	<input type="checkbox"/> Fiche de pesée	<input type="checkbox"/> Attestation du paiement de redevance		
✓ ULM d'occasion :	<input type="checkbox"/> Carte d'identification barrée avec mention vendu le [date] et signée	<input type="checkbox"/> Fiche d'identification ou formulaire de référence du dossier technique (dossiers constructeurs déposés avant sept 1998)	<input type="checkbox"/> Fiche de pesée	<input type="checkbox"/> Déclaration d'aptitude au vol	<input type="checkbox"/> Attestation du paiement de redevance
et le cas échéant : <input type="checkbox"/> toutes les attestations de conformité après modification majeure*					

*toute modification majeure doit faire l'objet d'une information de l'autorité compétente par l'envoi d'une copie de l'«attestation de conformité après modification majeure ULM».

Je dispose du dossier d'utilisation de l'ULM comprenant un manuel d'utilisation et un manuel d'entretien.

Je déclare que l'ULM est apte au vol conformément aux documents joints.

Le propriétaire,

Date :

Signature :

**pour tout ULM monoplace amateur, seul le manuel d'entretien est obligatoire. Toutefois, le manuel d'utilisation est rendu obligatoire en cas de cession.

A la réception du formulaire renseigné, le ministre chargé de l'aviation civile délivre au postulant la carte d'identification en précisant que :
- la carte est délivrée en considération de la déclaration du postulant et de la déclaration antérieure du titulaire de la fiche d'identification ou du formulaire de référence, sans que ces déclarations aient fait l'objet d'une vérification particulière par les services de l'aviation civile, et que le postulant assume donc en conséquence totalement les responsabilités associées ;
- en cas de fausse déclaration, le postulant est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal ;
- le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de la conformité de l'ULM pour lequel la carte d'identification est délivrée.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques ou morales. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du bureau navigabilité des aéronefs d'aviation générale de la DGAC.